

LIMOGES MÉTROPOLE
—
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 7 novembre 2024

Portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 25942

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1021-1 et l'article L. 1021-10 ;
Vu la délibération n.3 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant susmentionné ;
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1021-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU pour la signature de tout document à l'exception de ceux relatifs à l'attribution aux collectivités membres et aux marchés d'intérêt national.

ARTICLE 2. Le présent arrêté prend effet à compter du mercredi 20 novembre 2024 jusqu'au mercredi 20 novembre 2026 inclus.

ARTICLE 3. Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 15/11/2024

Président
M. Jean GUERON

Publié le vendredi 15 novembre 2024

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de l'Etat.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges, conformément aux dispositions de l'article L. 421-1 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication des formes de publicité.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 15 Novembre 2024



ARR_SIGN_25942_MAZEAU.pdf
(.pdf, 154,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**